

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'USAGE

DES STAGES COURS Annam Pro Langues programme School of English

(engagements, remboursements, annulations)

Date de dernière mise à jour : Mai 2023

L'inscription aux stages Cours Annam Pro Langues programme School of English implique l'adhésion aux conditions générales d'usage suivantes :

- **Inscription:** l'inscription à un stage n'est effective qu'après le règlement intégral des frais de participation. Les effectifs étant volontairement limités, Annam Pro Langues programme School of English peuvent être dans l'obligation de refuser les inscriptions tardives, ou de proposer un changement de dates ou d'horaires. A ce titre, les plannings exposés dans les pages de ce site ne sont valables que dans la limite des places disponibles.

- **Repas:** les repas ne sont pas pris en charge, sauf mention contraire. Il appartient aux participants de prévoir leur déjeuner.

- **Présence:** pendant la durée des stages/cours, les participants se trouvent sous la responsabilité D' Annam Pro Langues. Ils sont donc tenus d'assister à l'intégralité du cours auquel ils sont inscrits et ne peuvent quitter prématurément la salle de classe sans une autorisation écrite des parents ou sans la présence de ceux-ci, ni sans prévenir le Responsable des stages/cours.

- **Respect du règlement:** les stages se déroulent au sein d'établissements scolaires. Chaque participant est tenu de respecter le règlement intérieur affiché dans l'établissement scolaire et rappelé en début de stage par le Responsable des stages/cours

- **Annulation du fait d' Annam Pro langues:**

- Annam Pro Langues ne peuvent être tenus pour responsable de la fermeture d'un centre de Stage pour cas de force majeure (travaux d'urgence dans l'établissement scolaire, menace à la sécurité, ...).

Dans le cas d'une fermeture pour cas de force majeure d'un centre, Annam Pro Langues fera tout son possible pour prévenir les parents le plus tôt possible et proposer des alternatives.

Si toutefois tout ou partie du stage/cours ne peuvent être assurés, Annam Pro Langues remboursent le prorata du stage n'ayant pas pu être presté pour cas de force majeure (travaux d'urgence dans l'établissement scolaire, absence du professeur pour raison de santé, etc.,...).

- en-dessous d'un minimum de trois élèves par groupe, Annam Pro Langues peut être amené à annuler un stage et proposer une formule de remplacement, notamment une inscription à une autre date de stage des cours à domicile ou en ligne. En cas de

refus du client, Annam Pro Langue remboursera le prix du stage sans autre forme de compensation financière.

- **Annulation du fait du client:** les inscriptions sont fermes et définitives. Cependant, jusqu'à 3 semaines avant le début du stage, Annam Pro Langues rembourse toute absence pour cas de force majeure : raison de santé sérieuse, décès de l'élève ou de l'un des deux parents. A l'exclusion de ces cas, aucune absence totale ou partielle ne peut ouvrir droit à remboursement.
- **Renvoi:** les infractions graves au règlement (notamment mais non limitativement : non-respect du règlement, de l'interdiction de fumer, dégradation volontaire, inscription sur les murs ou le mobilier, absences répétées, perturbation du stage, agressions physiques ou verbales) peuvent entraîner le renvoi définitif du participant. Les frais engagés à la suite d'éventuelles dégradations sont à la charge des parents. L'exclusion pour motif disciplinaire n'ouvre droit à aucun remboursement.
- **Assurance:** les stages sont organisés par Annam Pro langues, RCS Nantes 843114174. L'organisateur est garanti par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX SA – police n° HSXPM310024276. Les parents sont responsables au titre de leur responsabilité civile individuelle de tout dommage causé par l'enfant durant les stages. La responsabilité civile de l'organisateur intervient en second rang.